



COLLOQUE 30 SEPTEMBRE

Le Développement des talents chez les personnes porteuses d'un handicap mental

Françoise DAL

Bonjour à tous,

1. Le Créahm et « Art et Santé »

Le Créahm-Bruxelles est un espace de création c'est UN PROJET ARTISTIQUE, SOCIO-ARTISTIQUE ET CITOYEN.

Le Créahm-Bruxelles fait partie de la commission Art et santé de Culture & Démocratie, qui promeut depuis plus de 10 ans le développement de liens entre le secteur de l'art et celui du soin, et c'est à ces titres que le Créahm-Bruxelles participe à cette réflexion.

Nous voulons apporter un témoignage, à partir de notre expérience, des questionnements et des partenariats développés avec des institutions sœurs comme le Créahm- liège, la « S » grand atelier, With et De Stap ainsi que d'autres d'autres initiatives.

2. Les institutions

En termes d'institutions, il y a, en Wallonie et à Bruxelles, 150 CEC (Centres d'Expression et de Créativité) ouverts à tous les publics, de tous les âges et aux personnes porteuses d'handicap mental comme à celles qui ne le sont pas. Tous ont le même objectif de démocratie culturelle mais tous n'utilisent pas les mêmes moyens. Les CEC qui travaillent avec un public de personnes porteuses d'un handicap mental ont en commun de viser l'inclusion de ces personnes dans la vie culturelle et leur reconnaissance comme artistes. Cet objectif a été à plusieurs reprises, rappelé lors des travaux des acteurs sociaux culturels rassemblés autour de l'opération « Bouger les lignes ».

Dans certains milieux, cet objectif est évoqué en termes de professionnalisation. Mais il me semble que le vocabulaire de l'inclusion, de la reconnaissance sociale et culturelle et de la maturation des savoir-faire de ces artistes permet de bien comprendre ce que font certaines associations quand, elles développent la recherche avec des artistes en résidence avec des écoles ou académies et quand elles diffusent les productions artistiques de leurs participants dans des circuits professionnels.

Une précision, les CEC reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles étant sous-financés, ils doivent souvent cumuler plusieurs sources de financements .

Mais, avant d'aborder le type de travail que nous faisons et les questions que cela pose, je voudrais faire avec vous un tour d'horizon des différentes institutions actives dans le développement des talents artistiques des personnes porteuses d'un handicap mental en wallonie et à Bruxelles. Je ne peux pas toutes les citer.

A. ATELIERS – En effet, en dehors des CEC, il existe des initiatives et des ateliers favorisant le « développement des talents » de la personne handicapé mentale.

- La Pommeraie à Ellignies st Anne ; Belgique : Bruno Gérard, arts de la scène dynamique,
- La Maisonnée à Haut Ittres, Belgique : épanouissement des artistes
- Campagn »Art pour les arts plastiques et Coulisses pour les arts de la scène à Neufvilles, Belgique
- Centre de Hemptine à Orp Jauche , Belgique
- Centre de jour « La sève » à Hendelesse, Belgique
- Le code à Bruxelles Belgique
- Le Club André Baillon à Liège , Belgique
- Ateliers du 94 à Houdeng-Goegnies, Belgique
- Créahm-liège
- La « s » Grand atelier à Vielsam
- Créahm-Bruxelles

B. La diffusion – Des initiatives qui visent surtout à toucher les publics amateurs de théâtre, de danse, de musique, de cirque, d'opéra. Ces institutions qui sensibilisent les publics, travaillent aussi sur les perceptions collectives que se fait le public aux différentes créations.

Ce sont des lieux où sont diffusés les travaux produits dans les ateliers, ce sont aussi des musées (arts plastiques, performances) et des lieux culturels contemporain.

- Madmusée Liège en arts plastiques, et les rencontres internationales du Créahm Liège en arts de la scène
- Art et Marges, Bruxelles
- Musée du docteur Guislain, Gand
- Recyclart, Bruxelles
- Centre culturel Jacques Franck,
- Les lieux culturels contemporains
- La Biennale d'art différencié par l'asbl Inclusion à Seneffe

C. Les Partenariats que développent les associations –des coopérations entre artistes porteurs d'un handicap et artistes non handicapés ou artistes en formation (étudiants)

En voici des exemples :

- « Complicités », projet circassien issu de la rencontre d'artistes du Créahm-Bruxelles et des circassiens professionnels de l'espace Catastrophe de Bruxelles

- Créahm-Bruxelles, (A titre provisoire : 50 artistes ensemble , 15 artistes en résidence et 35 artistes du Créahm, projet multidisciplinaire pour investir un espace de 1500 m2.
- Créahm-Bruxelles et les étudiants de l'académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles
- La « S » Grand atelier- Intégration du groupe choolors division dans un projet de création pluridisciplinaire de la compagnie SIC 12 de Gustavo Giacosa et coproduit par des acteurs culturels, résidence de création

D) Il faut évoquer les initiatives en terme de cinéma

- Festival du film extraordinaire « EOP Film Festival se concentre sur les réalités et les capacités des personnes en situation de handicap, que ce soit par le sujet ou par la personne en tant qu'acteur et ou comédien.

La position des critiques d'art

La place de la presse et des critiques d'art, il y a une réelle évolution vis-à-vis de ce type de création certains privilégiant **la vraie reconnaissance artistique plutôt que l'image sociale.**

3. Le travail dans les ateliers d'expression et de création

La dénomination « **d'art brut** » est réservée à des œuvres produites par des artistes handicapés isolés, parfois dans une institution mais sans encadrement socio-artistique.

La dénomination « **d'art différencié** » art outsider, art hors normes **correspond à une définition beaucoup plus large que celle de Dubuffet.** L'art différencié s'applique aux œuvres d'artistes travaillant, tant en arts plastiques qu'en arts de la scène, dans des ateliers qui accompagnent l'émergence de l'œuvre dans des collectifs d'artistes et des projets socioartistiques.

Une nuance donc pour qualifier les œuvres issues de ces ateliers et **qui s'apparentent à une expression contemporaine. Les arts « différenciés » deviennent interlocuteurs à part entière du monde de l'art.**

Ce qui constitue cet environnement capacitant, c'est l'atelier et le projet socio-artistique, l'institution et ce qu'elle apporte aux artistes handicapés, et globalement la question de la professionnalisation.

DEMYSTIFIER LA PROFESSIONNALISATION

Le concept de « professionnalisation » nous vient du monde de l'entreprise de biens et de services commercialisés sur un marché. Ce n'est pas un modèle universel. C'est un modèle dominant, propre à notre époque (et depuis peu de temps). Il est donc possible de définir la « professionnalisation » de plusieurs manières (au moins deux) afin de définir une professionnalisation alternative propre au milieu artistique et socioartistique et de la différencier de celle de l'entreprise du marché :

Professionnalisation en entreprise est un processus de "conformisation"	La professionnalisation alternative en milieu artistique et socioartistique est un processus de maturation de développement, d'inclusion
---	---

Savoir-faire technique ; la technique est première	Un savoir-exprimer-et-cr��er , exp��rimer, qualit�� d'imagination, de sensibilit��; la technique est seconde
Autonomie d'ex��cution (mais pas de conception)	Autonomie d'expression et de cr��ation
D��possession du processus productif dans lequel une place est assign��e au travailleur	Appropriation du processus dans lequel la personne trouve ou cr��e sa place propre (subjectivation)
Apprentissage par imitation	Recherche, reconnaissance
Apprentissage par r��p��tition de gestes codifi��s	Maturation du geste (son caract��re parfois r��p��titif pouvant ��tre mobilis�� pour aboutir �� une expression forte et incontournable)
Exigence de conformit�� �� un mod��le	Exigence d'expressivit�� et de cr��ativit��
Aboutissement : commercialisation profitable	Aboutissement : acc��s �� des circuits de diffusion

Alors que la professionnalisation **en entreprise** est un processus de "conformisation" (in overeenstemming zetten), dans le **milieu socioartistique** il s'agit d'un processus de maturation, d'inclusion, de d  veloppement des talents.

Il s'agit de d  velopper avec chaque personne handicap  e un savoir-exprimer et un savoir-cr  er qui lui soient propre, la technique   tant seconde et subordonn  e    l'expression et    la cr  ation. Les personnes d  veloppent ainsi leur autonomie expressive et cr  ative.

L'atelier, et le projet socio artistique pour la personne porteuse d'un handicap, deviennent ainsi des processus qu'elle peut s'approprier et o   elle peut trouver une place sp  cifique (ou la cr  er). Ces processus artistiques s'organisent autour de la recherche en groupe et permettent    la personne handicap  e de se d  couvrir et de se faire reconn  tre comme artiste.

La limite   vidente    ce processus est que le statut belge des artistes n'est pas accessible aux personnes handicap  es. En effet, ce statut ne peut pas leur   tre appliqu   parce que la l  gislation qui l'organise est inconciliable avec le statut des personnes handicap  es.

Qu'est ce qui le d  veloppement professionnel de l'artiste en arts de la sc  ne ? Plusieurs   l  ments :

- la recherche en groupe sur les gestes, la voix, la pr  sence en sc  ne, ...
- la place que trouve ou cr  e chaque artiste dans le groupe,
- la reconnaissance de ce qu'il est et fait, en premier lieu par le chor  graphe ou le metteur en sc  ne,
- la reconnaissance, ensuite, du reste du groupe
- la reconnaissance, enfin, par tout un public ou par diff  rents publics

Pour la personne handicap  e mentale, l'atelier est :

UN ESPACE DE CREATION, un laboratoire, le lieu de recherches, d'exp  rimentations et aussi de reconnaissance vis-  -vis des animateurs, des autres membres du groupe puis d'un public.

UN ESPACE OUVERT o   l'exercice et la recherche se font aussi avec des artistes en r  sidence, des projets en partenariat afin de confronter et de conforter les acquis.

UN LIEU O   FAIRE RECONNAITRE DES ARTISTES – Les participants y d  veloppent une expression artistique qui leur est propre. Les personnes handicap  es mentales, qui ont un potentiel cr  atif, y travaillent avec des artistes qui d  veloppent leur propre recherche et assument le r  le d'animateurs.

LE LIEU D'UNE PEDAGOGIE SPECIFIQUE – L'artiste-animateur est responsable du processus de création collective ou individuelle ; il le propose, l'adapte et soutient les participants dans la mise en œuvre.

LE LIEU OÙ AFFIRMER UN « JE » – Ces artistes-animateurs permettent à l'artiste handicapé de poursuivre par lui-même le plein accomplissement de sa puissance et de sa capacité créatrice. Cette personne est donc accompagnée dans sa propre démarche artistique même si à certains moments la personne est conduite (en arts de la scène). En cela, l'atelier est un support à l'affirmation d'un « je », d'une personne au-delà de son handicap.

Dans ce dispositif, la responsabilité de l'artiste animateur est énorme, alors même qu'il est aussi celui qui peut, doit s'effacer quand le processus créatif est mûr.

L'ART DE L'ANIMATEUR – L'artiste-animateur est donc responsable de processus de création collective (arts de la scène) ou individuelle ; il les propose, les adapte et soutient les participants dans la mise en œuvre ; il aide ceux-ci à approfondir leur expression ; il mène une pédagogie spécifique d'accompagnement, d'autonomisation et d'expérimentation, par la progressivité et la relance ; il développe une attention particulière pour l'univers des participants, pour leur expression, pour leur histoire, leurs capacités, leurs limites et pour ce qui émerge dans leur travail afin d'en développer les potentialités .

Au départ, celui-ci conçoit et lance le processus créatif. Ensuite, il doit passer par une phase de direction du groupe. Puis progressivement un fil rouge et des idées – les apports de chacun – partent des participants et émergent du groupe. Le rôle de l'artiste-animateur est alors de consolider ces apports, d'en faire une construction. Quand la construction est au point, l'artiste-animateur est amené à relâcher son rôle de direction, parfois même à s'effacer, pour laisser la place à **l'appropriation du spectacle, de l'œuvre, de la chorégraphie, du concert par le groupe.**

Sur scène, différents aspects de la personne sont exposés au regard du public (expression verbale, gestuelle, présentation physique, mobilité, synchronisation, rapport au temps, gestion de l'erreur, etc.).

Le fait de rencontrer ses propres besoins, d'interagir, de pouvoir compter les uns sur les autres, de partager des tâches, de respecter l'autre, de pouvoir s'inscrire dans la durée sont autant de réalités qui rendent le participant acteur dans la co-construction du projet. C'est donc un rapport éminemment humain qui construit l'œuvre, faite de hasards, de spontanéité, de rencontres et qui par le travail acquiert la qualité d'une œuvre durable.

Ces processus de développement, d'exigences génèrent plusieurs effets pour les participants, qui sont aussi des étapes dans le développement artistique:

- faire sortir la personne de son milieu
- l'accoutumer à expérimenter et « être » dans un groupe
- s'approprier les rôles, être confronté à des regards extérieurs
- développer sa personnalité artistique, puis être reconnu comme artiste.

Ce processus de développement culmine dans la diffusion des œuvres des artistes dans des circuits spécialisés, l'idéal étant des circuits ouverts à tous les publics plutôt que s'adressant à des publics ayant un intérêt particulier pour les personnes porteuses d'un handicap mental.

Le cas des arts de la scène est particulièrement illustratif de la difficulté de la reconnaissance par un public étranger au monde de la personne handicapée mentale. Les arts de la scène présentent en effet des caractéristiques qui les distinguent des arts plastiques quant au rapport au public. Dans les arts plastiques, l'artiste est matériellement absent de son œuvre : il est possible d'apprécier ou non l'œuvre, sans savoir que l'artiste est handicapé. Dans les arts de la scène, la personne handicapée elle-même est le support physique de son expression artistique .

De plus, les contraintes inhérentes à la performance et les compétences à mettre en œuvre dans l'expression scénique sont plus nombreuses que celles de l'expression plastique. Sur scène, différents aspects de la personne sont exposés au regard du public (expression verbale, gestuelle, présentation physique, mobilité, synchronisations, rapport au temps, gestion de l'erreur, etc.). Le décalage entre les normes « ordinaires » d'appréciation esthétique et celles qui président au développement du spectacle est parfois si important qu'il peut être un obstacle à la reconnaissance de la performance comme œuvre artistique.

Tout l'art de l'artiste-animateur, qui est metteur en scène, qui est Chorégraphe , comédien ou musicien, est alors de construire un spectacle qui puisse toucher le spectateur par ce qui fait la spécificité esthétique de ces performances, à savoir la tension précisément entre risque de débordement et normalité, entre originalité, spontanéité et explosion potentielle, entre équilibre et déséquilibre, avec les différentes personnalités artistique du groupe.

En conclusion :

Des Asbl, je cite ici les ateliers comme le Créahm-Bruxelles, le Créahm-Liège, la « S » Grand Atelier, Il existe donc bien des ateliers et des initiatives qui par leur « exigence » de recherche, d'ouverture, de diffusion, par leur professionnalisation alternative contribuent fortement à développer des talents. Ce sont des lieux où l'on parle exclusivement de créations.

Le collectif d'artistes, la collaboration entre artistes handicapés et non handicapés, lorsqu'elle a lieu, se fait de plus en plus dans un échange équilibré, un intérêt mutuel.